

SEANCE DU 30 AVRIL 2007

L'An DEUX MILLE SEPT et le TRENTE AVRIL à 19 heures.

Le Conseil municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, S'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Robert PONS. **Maire.**

Présents : M. PONS Robert **Maire.** M. BUSATO. M. SAVE. M. PENE.
Mme SENTENAC. M. ARMESTO. **Adjoint.**

M. BRILLAUD. M. LAFUSTE. Mlle CAZALET. Mme ARROU. Mme VALDES.
M. CAPOMASI. Mme DELPHIN. M. BELLOUR.

Absents excusés : M. DUMONT. Mme COURTIES. M. PAZ. M. AGNEL.

Absents : M. FLOUS. Mme DURET. M. DUFOUR. Mme DELPERIE

Procurations : M. DUMONT donne procuration à Mme SENTENAC. Mme COURTIES donne procuration à M. PONS – M. PAZ donne procuration à M. PENE – M. AGNEL donne procuration à Mme DELPHIN.

Secrétaire de séance : M. BUSATO André

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26.02.07 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Maire indique qu'il va présenter son dernier budget au Conseil Municipal, et qu'un bilan sera dressé sur les sept années de mandat (2001-2007).

Monsieur PONS rappelle que la situation de la commune en 2001 n'était guère enviable et que la population n'a cessé de décroître depuis les années 70.

Des actions importantes ont été menées dans divers domaines (écoles-assainissement-secteur associatif...) avec des moyens financiers limités.

En effet les taux communaux d'imposition concernant les trois taxes perçues par la commune (TH.TFB.TFNB) n'ont subi aucune augmentation pendant la durée du mandat de l'assemblée municipale.

Monsieur PONS considère que les opérations menées ont répondu aux attentes principales des Montréjeaulais même si des projets n'ont pu être réalisés.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli durant ces sept années et précise que le budget 2007 a été établi avec les mêmes objectifs, la même « philosophie ».

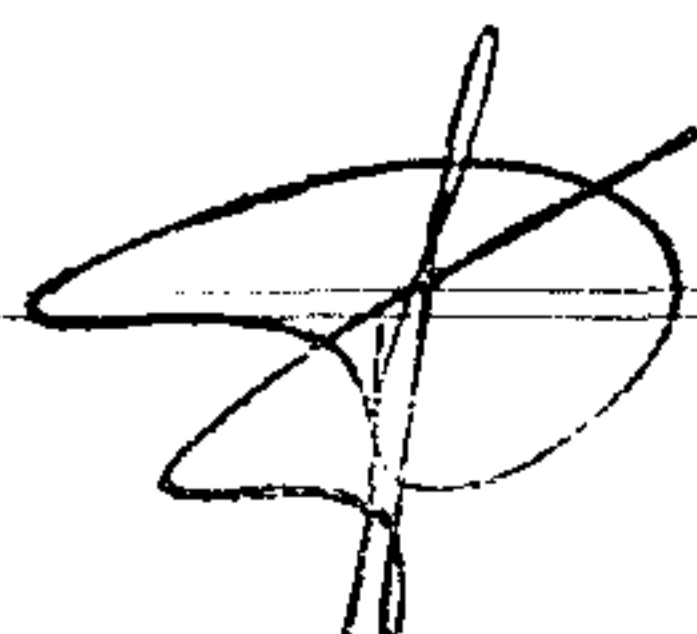
Ce budget indique Monsieur PONS est équilibré mais ne comporte pas de nouveaux projets.

Les dépenses sont relativement limitées afin de permettre un équilibre avec les recettes.

Il faut noter qu'il n'est pas fait recours à l'emprunt en raison d'un endettement assez élevé.

Monsieur BRILLAUD : « je demande que l'exécution des dépenses prévues dans ce budget soient suivies de très près afin de ne pas aggraver les problèmes que nous connaissons déjà ».

Monsieur CAPOMASI : « Un budget prévisionnel est établi mais il faut assumer des dépenses non prévues ».



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Date de convocation :	23/04/2007

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE - DU COMITE

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF.

Séance du 30 avril 2007 à 19 heures

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Robert Pous Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Robert Pous Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
résultats reportés		100 305,62		3 205,15		97 100,47
opérations exercice	2 810 751,45	2 683 437,11	597 140,48	581 323,23	3 407 891,93	3 264 760,34
TOTAUX	2 810 751,45	2 783 742,73	600 345,63	581 323,23	3 407 891,93	3 361 860,81
résultats de clôture	27 008,72		19 022,40		46 031,12	
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 810 751,45	2 783 742,73	600 345,63	581 323,23	3 407 891,93	3 361 860,81
RESULTATS	27 008,72	-	19 022,40		46 031,12	

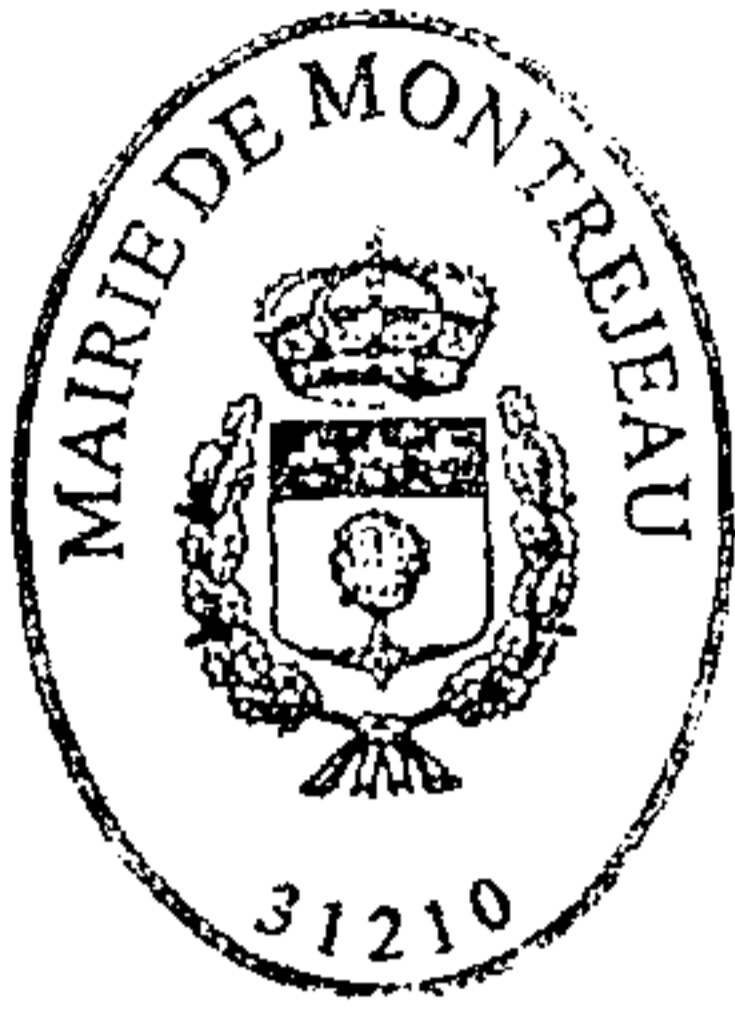
COMPTES ANNEXES POUR la caisse des écoles

résultats reportés		2 437,43		149,44		2 586,87
opérations exercice	31 624,28	32 120,46	7 595,99	4 942,46	39 220,27	37 062,92
TOTAUX	31 624,28	34 557,89	7 595,99	5 091,90	39 220,27	39 649,79
résultats de clôture		2 933,61	2 504,09			429,52
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	31 624,28	34 557,89	7 595,99	5 091,90	39 220,27	39 649,79
RESULTATS		2 933,61	2 504,09			429,52

Signature



Cachet



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUIL (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. me GARCIA-SOUQUET, Receveur

L'an ~~mil-neuf-cent-deux-mille-sept~~, le 30 avril à 19 heures,
 le Conseil municipal (1) dûment convoqué, s'est réuni
 en session ordinaire, sous la présidence de M.

Nombre de membres (2) en exercice : 22

Date de convocation du Conseil municipal (1) : 23 avril 2007

Présents : MM. PONS, Maire - M. BUSATO, SAGE, PENE, M. SENTENAC,
M. ARNESTO, Adjoint - M. BRILAUD, LAFUSSE, Mlle CAZALET, M. ARRAU,
VALDES, M. CAPOMASI, Mme DELPHIN, M. BELLOUR

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil municipal (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006
 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à
 recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux
 de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le
 Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de
 l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
 des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et
 celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les
 opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations
comptables effectuées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au
 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les
 différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur,
 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de
 sa part (3) ;

— ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés,
 d'exiger (4) ;~~

Fait et délibéré les jour, mois et en que dessus.

Au registre sont les signatures.



Pour expédition conforme : Le Maire
POUR LE MAIRE
 LE 1^{er} ADJOINT

[Signature]

(1) Le conseil municipal est composé
 de tous les conseillers municipaux élus
 par le conseil municipal.
 (2) Le conseil municipal est composé
 de tous les conseillers municipaux élus
 par le conseil municipal.
 (3) Le conseil municipal est composé
 de tous les conseillers municipaux élus
 par le conseil municipal.
 (4) Le conseil municipal est composé
 de tous les conseillers municipaux élus
 par le conseil municipal.

[Signature]

Signature

Cachet

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR le sce assainissement						
résultats reportés		211 594,62	110 790,26			100 804,36
opérations exercice	116 851,55	206 710,00	123 558,28	156 500,02	240 409,83	363 210,02
TOTAUX	116 851,55	418 304,62	234 348,54	156 500,02	240 409,83	464 014,38
résultats de clôture		301 453,07	77 848,52			223 604,55
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	116 851,55	418 304,62	234 348,54	156 500,02	240 409,83	464 014,38
RESULTATS		301 453,07	77 848,52			223 604,55

COMPTE ANNEXE POUR le cinéma les variétés						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
résultats reportés		1 239,24				1 239,24
opérations exercice	32 018,52	32 630,63				612,11
TOTAUX	32 018,52	33 869,87				1 851,35
résultats de clôture		1 851,35				1 851,35
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	32 018,52	33 869,87				1 851,35
RESULTATS		1 851,35				1 851,35

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations : MM. **Pons Sabusato, Save René, Desbassins, H. Arnesco, Adolphe, M. Ariu, Lafuste, M. Cazale, M. Arrou, M. A. de, M. Caporasi, M. Delphin, M. Béroud**



Pour expédition conforme,
 Le **Président** *Hay*
Pour le Maire
 LE 1^{er} ADJOINT
H. Bures

VOTE DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur PONS présente le budget et indique que les anciennes municipalités n'ont pas réalisé de programmes d'entretien et de rénovation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

En conséquence il est nécessaire d'augmenter régulièrement les taxes et redevances, afin de disposer des moyens budgétaires nécessaires au lancement de diverses opérations (remplacement du collecteur le Pécoup-Etude de faisabilité concernant le remplacement de la station).

VOTE DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire,
Vu, l'examen du budget par la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité, pour l'année 2007 le budget du Service des Eaux et de l'Assainissement se présentent comme suit :

- **La section de fonctionnement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **488.184 Euros**.
- **La section d'investissement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **611.649 Euros**.
- **Le virement de la section de fonctionnement** à la section d'investissement est de : **277.071 Euros**.

SCE ASSAINISSEMENT MONTREJEAU (Service Eau et Assainissement)
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert PONS, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006
 Considérant la régularité des opérations comptables effectuées
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2006
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTES A REALISER 2006	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 110 790,26 €		32 941,74 €		- €	77 848,52 €
FONCT	322 384,88 €	110 790,26 €	89 858,45 €			301 453,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2006	301 453,07 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	77 848,52 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	223 604,55 €
Total affecté au c/ 1068 :	77 848,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2006	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à MONTREJEAU
 Le 30 avril 2007

Delibéré par le Conseil municipal.
 Le 30 avril 2007



Le Maire,
 POUR LE MAIRE
 Cachet et signature
 LE 1^{er} ADJOINT

[Signature]

Nombre de membres en exercice : 22
 Présents : 14
 Suffrages exprimés : 18
 Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0

Date de la convocation : 23 avril 2007.

VOTE DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES**M. CAPOMASI expose :**

On le sait, il existe toujours une différence entre un budget qui reste une prévision (et que l'on vote) et un compte de résultat qui est le constat d'une réalisation (soumis à l'approbation) et pour ce qui est des comptes administratifs de la Caisse des écoles pour l'exercice 2006, on enregistre bien une situation globale excédentaire, à laquelle il faut apporter certains commentaires.

En effet, en première lecture, on constate un excédent de fonctionnement qui vient couvrir la totalité du déficit en section d'investissement de l'ordre de 2.504.09 € pour 7.595.99 € réalisés.

Or, il faut savoir que la section d'investissement n'avait pas reçu à la clôture de l'exercice 2006 une recette que nous attendions et qui correspond au montant du déficit ; je veux parler de la subvention du Conseil Général prévue dans le BP 2006 pour l'investissement dans l'informatique, à l'école élémentaire des Pyrénées, concrétisé l'année passée ; il s'agissait de boucler l'opération d'informatisation de l'ensemble de nos écoles, opération en deux temps que nous avons d'abord lancée sur le site du Courraou en début de mandat.

En considération donc du décalage de son versement d'une année sur l'autre, j'insiste sur le fait que cette subvention est portée en prévision des recettes d'investissement pour le BP 2007 de la Caisse des Ecoles.

Avant d'en venir directement aux chiffres des prévisions pour la Caisse des écoles, avant de parler des moyens nécessaires pour que nos écoles publiques puissent remplir leur mission d'instruction et d'éducation, je voudrais commencer par saluer Montréjeau et plus largement le Canton qui ont, tous deux, porté à la première place lors du scrutin du premier tour, Ségolène Royal... et ce très largement en tête.

Un résultat dont la résonance est toute particulière quand on sait que dans son projet pour le pays, en termes de budget national, il est question de mettre la priorité sur l'Education.

Ségolène Royal veut une école publique au cœur de tout et en avant de tout... parce que l'école concentre toutes les difficultés de notre société, parce qu'on ne peut ignorer l'urgence éducative et culturelle que connaît notre pays, tandis que l'autre candidat préconise le dépistage à la naissance des futurs délinquants au motif que les comportements seraient prédéterminés, inscrits dans les gènes... de sorte, que l'Education au sens le plus large n'auraient aucun effet sur l'individu..., de même que sur sa descendance (par rapport à cette même logique,) perdus par avance pour la société.

Dimanche prochain nous aurons à trancher, en particulier entre ces deux visions : l'une pour plus d'école et l'autre (c'est mon sentiment en tout cas) pour encore moins d'école. Pour ma part, j'ai choisi celle qui propose de donner les moyens à l'école pour lutter contre la montée des inégalités, la perte de l'esprit public, les attaques portées à la laïcité, contre la marchandisation du savoir et de l'éducation. La candidate que je soutiens veut rétablir les postes d'enseignants qui ont été supprimés par la droite depuis 2002, inscrire dans son budget l'aide pour des postes d'encadrement, d'infirmières scolaires, de psychologues, d'assistants sociaux, de conseillers d'éducation, rendre obligatoire, la scolarisation des enfants dès 3 ans pour renforcer la place fondamentale de l'école maternelle dans notre société.

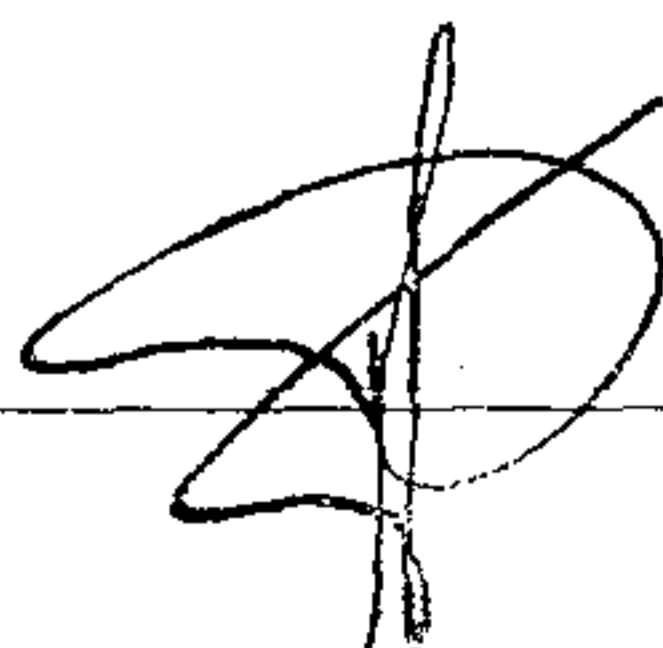
Pour revenir aux chiffres que je vous présente ce soir, ils sont la traduction de notre propre ambition pour nos écoles à Montréjeau ; la traduction des principes et des valeurs qui sont les nôtres ici, autour de cette table et que je crois être en décalage avec ce qui se décide au niveau du gouvernement actuel. Une ambition reconnue lorsque l'on prend en considération la grande satisfaction exprimée par les équipes enseignantes et les délégués des parents, à l'occasion des différents conseils d'école qui se sont déroulés durant les six dernières années.

Dans ce droit fil, pour 2007, parce que la population augmente doucement sur notre commune et autour de nous, je vous propose à la fois de consolider notre action pour l'effectif existant de nos élèves et, en même temps, de commencer à anticiper l'arrivée d'une nouvelle population d'enfants au primaire.

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur CAPOMASI, Conseiller Municipal,

Vu, l'examen du budget par la commission des finances,

4



Signature

Cachet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité, pour l'année 2007 le budget de la Caisse des Ecoles se présentant comme suit :

- **La section de fonctionnement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **34.400 Euros**.
- **La section d'investissement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de : **6.705 Euros**.



CE DE MONTREJEAU (Caisse des Ecoles)
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert PONS, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006
 Considérant la régularité des opérations comptables effectuées
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2006
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2005	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2006	RESTES A REALISER 2006	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	149,44 €		- 2 653,53 €		- €	2 504,09 €
FONCT	2 437,43 €		496,18 €			2 933,61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2006	2 933,61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 504,09 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	429,52 €
Total affecté au c/ 1068 :	2 504,09 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2006	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

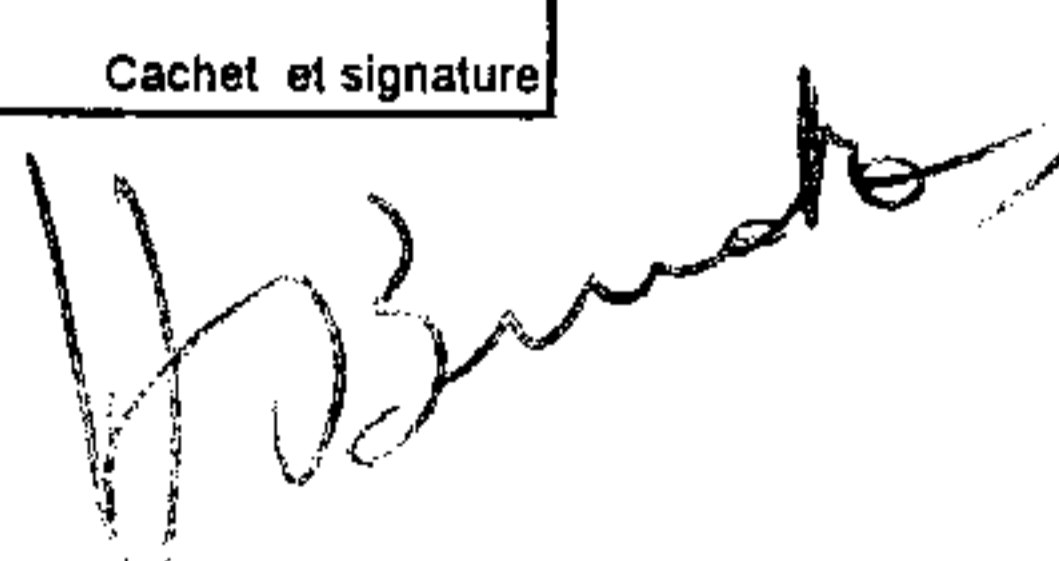
Fait à MONTREJEAU
 Le 30 avril 2007



Le Maire
 POUR LE MAIRE

LE 1^{er} ADJOINT

Cachet et signature



Délibéré par le Conseil municipal
 Le 30 avril 2007

Nombre de membres en exercice : 22
 Présents : 14
 Suffrages exprimés : 18
 Abs : 0 Pour : 18 Contre : 0

Date de la convocation : 23 avril 2007

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

VOTE DU BUDGET DU CINEMA

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le cinéma a été fermé durant plusieurs années et qu'il était important d'assurer sa réouverture.

La municipalité précise Monsieur PONS, a essayé d'obtenir des recettes suffisantes pour assurer le maintien de cette salle. Un constat objectif peut être établi après plusieurs années de fonctionnement. Les Montréjeulais et les habitants des communes voisines n'ont pas « adhéré » à la réouverture de cet établissement et les charges de fonctionnement sont trop lourdes.

Les contrats « aidés » des salariés ayant assuré le bon fonctionnement de cette salle arrivent à leur terme, aussi une décision s'impose de la part de l'assemblée municipale.

Des solutions ont été recherchées (le choix d'un repreneur notamment) mais actuellement nous n'en avons pas trouvé, aussi il paraît raisonnable, considérant la situation financière de la commune, de ne pas augmenter nos charges de fonctionnement et d'envisager en conséquence la fermeture de ce cinéma.

M. CAPOMASI estime que la municipalité a essayé par tous les moyens de pérenniser le fonctionnement de cette salle et qu'il est nécessaire d'adopter une solution raisonnable et responsable.

M. SENTENAC précise que de nombreuses salles de cinéma ferment et que la bonne volonté ne suffit pas toujours.

Monsieur Le Maire considère qu'il ne serait pas normal de remplacer les agents dont le contrat est proche du terme par d'autres personnes qu'il faudrait former alors que leur avenir serait incertain dès leur recrutement.

M. BRILLAUD : « Les Montréjeulais n'ont pas été demandeurs et il faut donc en tirer des conclusions ».

L'Assemblée municipale décide que la collectivité ne poursuivra pas l'activité du cinéma au-delà du 31 Juillet 2007.

VOTE DU BUDGET DU CINEMA « LES VARIETES »

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire :

Vu, l'examen du budget 2007 par la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité le budget 2007 du cinéma se présentant comme suit :

- **La section de fonctionnement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **42.852 Euros**.
- **L'excédent de fonctionnement reporté** s'élève à la somme de **1.852 Euros**.



VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

M. PONS précise que des efforts importants ont été réalisés dans divers domaines, y compris dans le secteur culturel puisque diverses expositions et manifestations ont été organisées chaque année dans la commune. Toutefois les crédits budgétaires cette année seront en légère diminution. Le chapitre 12 consacré aux charges de personnels a bénéficié d'une augmentation assez modérée. L'augmentation des crédits permettra le remplacement des agents malades et le recrutement d'agents saisonniers.

M. Le Maire attire l'attention des conseillers sur l'accroissement de la population qui va permettre une hausse des recettes.

En matière d'investissement Monsieur PONS précise que les investissements prévus sont limités et indispensables (acquisition de matériels pour les services techniques - réalisation des ateliers communaux...).

M. PONS rappelle à l'assemblée que le patrimoine de la commune est très important et que les travaux d'entretien et de maintenance ont un coût annuel relativement élevé.

M. ARMESTO considère que les principaux projets ont été pris en compte (modernisation des mobiliers et des matériels scolaires – construction de nouveaux ateliers...).

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2007

Vu, les propositions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire,
Vu, l'examen du budget par la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité pour l'année 2005 le budget de la commune se présentant comme suit :

- **La section de fonctionnement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2.812.021 Euros**.
- **La section d'investissement** s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **2.691.450 Euros**.

VOTE DES TROIS TAXES (TAXE D'HABITATION – TAXE FONCIERE BÂTI – TAXE FONCIERE BÂTI)

Monsieur Le Maire expose :

La commission des finances a souhaité ne pas augmenter les trois taxes locales perçues par la ville (Taxe d'Habitation – Taxe Foncière Bâti – Taxe Foncière Non Bâti).

Le produit fiscal attendu et communiqué par les services fiscaux s'élèverait pour l'année 2007 à la somme de **807.584 Euros**.

Ces taxes seraient réparties comme suit :

- Taxe d'Habitation : **11.89 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **21.76 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **82.16 %**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter pour l'année 2007, les taux précités des trois taxes locales.

VENTE DE PARCELLE CADASTREE SECTION C - N° 1384

Monsieur PENE expose :

Nous avons reçu le 20 mars 2007 un courrier de Monsieur Patrick VIA et de Mademoiselle Isabelle JOLFRE par lequel ils nous informent qu'ils souhaitent acheter à notre collectivité un terrain de 1 221m² - cadastré section C n° 1384 pour un prix de 9.000 €uros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur Patrick VIA et Mademoiselle Isabelle JOLFRE la parcelle précitée pour un montant de 9.000 €uros.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents notariés nécessaires concernant cette vente.

**VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE PLACE VALENTIN ABEILLE
ET DÉNOMMÉ « ANCIEN HÔTEL DU PARC »**

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons reçu une proposition de la société « Projinvest » d'un montant de 335.000 €uros concernant l'acquisition de l'ancien « Hôtel du Parc » situé place Valentin Abeille.

Notre commune est propriétaire de la moitié des locaux et pourrait accepter de vendre ce bâtiment puisque M. BARRIZA, propriétaire de l'autre partie de l'immeuble a déjà accepté de céder son bien à la société précitée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à la société « Projinvest » l'ancien « Hôtel du Parc » pour un prix de 335.000 €uros.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires concernant cette vente d'immeuble.

MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU PARC

Monsieur ARMESTO, Adjoint, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de notre commune du 21.12.2006 concernant la modification de l'éclairage public – rue du Parc, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Pose et raccordement de 3 ensembles d'éclairage public composé d'un mât acier thermolaqué hauteur 7 mètres, d'une crosse et d'une lanterne 100 W. La crosse et la lanterne sont existantes (anciennement posées sur poteau béton).
- Le réseau d'alimentation électrique de ces ensembles d'éclairage est réalisé par EDF dans le cadre de leurs travaux pour la résidence « COSILOGE ».

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

▪ TVA éligible au FCTVA	1 333 €
▪ Part gérée par le Syndicat	5 040 €
▪ Part restant à la charge de la commune (estimation)	2 598 €
Total	8 971 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques pourront finaliser l'étude et des définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG ; Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2 598 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2008

VERSEMENT D'INDEMNITES AUX PERSONNELS CHARGES DES OPERATIONS ELECTORALES DURANT LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES (22 avril et 6 mai) et LEGISLATIVES (10 et 17 juin)

Monsieur Le Maire expose :

Il est nécessaire de prévoir des indemnités aux agents qui assureront le bon déroulement des opérations électorales durant les élections présidentielles et législatives.

Conformément à la réglementation en vigueur, les agents de catégorie B ou C pourront recevoir une indemnité horaire pour travaux supplémentaires et les personnels de catégorie A une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de verser des indemnités (horaires et forfaitaires) aux personnels chargés des opérations électorales durant les élections présidentielles et législatives, conformément à la réglementation en vigueur.

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires sur le BP 2007 de la commune.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les arrêtés nécessaires au versement de ces indemnités.

REPLACEMENT DU DEGRILLEUR DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur Le Maire expose :

Les services du Conseil Général nous informent qu'un prêt sans intérêts d'un montant de **4 862 €uros** nous est attribué afin d'assurer le remplacement du dégrilleur de notre station d'épuration.

Notre assemblée doit accepter ce prêt dont les échéances de remboursement sont fixées sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le prêt sans intérêts proposé par le Conseil Général pour l'opération précitée.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les contrats de prêts avec l'Assemblée Départementale.



RENEGOCIATION DE PRÊTS

Monsieur Le Maire rappelle que pour refinancer les contrats de prêts précisés à l'article 1, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 920 364.21 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 513-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

DECIDE**ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du prêt**

Le Maire contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé TIP TOP EURIBOR d'un montant de 920 364.21 € pour refinancer les contrats ci-après :

Références des contrats refinancés				Capital refinancé en EUR	Indemnité refinancée maximale en EUR
N° contrat	N° Tirage / Tranche	Type de crédit			
MON218073EUR / 0224120	1	CA *		121 734,55	0
MON210360EUR / 0214997	1	CA *		103 863,18	0
MON218589EUR / 0224710	1	CA*		469 322,98	0
MIN056448EUR / 0056448	1	CA*		219 803,50	0

TOTAL	920 364,21	0
	920 364,21	

CA * Crédit Amortissable

Ce refinancement autonome sera exclusivement régi par les dispositions du contrat de refinancement.

Par la souscription du présent contrat, le capital refinancé est réputé remboursé au Prêteur.

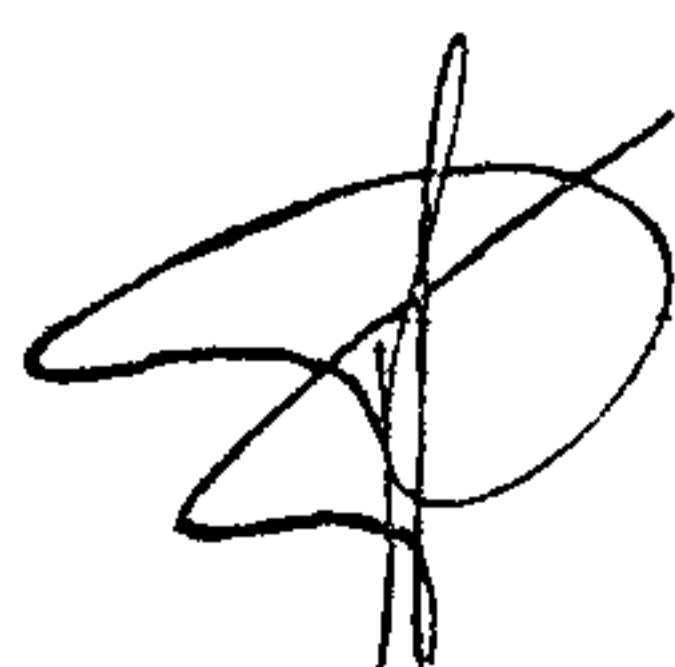
L'Emprunteur est redevable, au titre des contrats susvisés des sommes ci-après, exigibles le 01/06/2007

Références des contrats refinancés				Capital refinancé en EUR	Indemnité refinancée maximale en EUR
N° contrat	N° Tirage / Tranche	Type de crédit			
MON218073EUR / 0224120	1	CA *		1 914,86	0
MON210360EUR / 0214997	1	CA *		1 986,38	0
MON218589EUR / 0224710	1	CA*		3 426,06	0
MIN056448EUR / 0056448	1	CA*		7 034,69	0

TOTAL	14 361,99	0
TOTAL DÛ	14 361,99	

CA* Crédit Amortissable

Signature



Cachet

Les caractéristiques du prêt sont les suivants :

Date d'effet du réaménagement : 01/06/2007

Durée maximum : 15 ans

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle

Date de 1ère échéance : 01/06/2008

Mode d'amortissement : amortissement progressif 5 %

Conditions de Remboursement Anticipé : selon les modalités définies dans l'offre Taux d'intérêt :

- Si l'EURIBOR
- 12 mois constaté 8 jours ouvrés avant la fin de la période d'intérêts est inférieur ou égal à la Barrière de 5.5 %, Taux Fixe maximum de 4.38 %.
- Si l'EURIBOR 12 mois tel que constaté ci-dessus est supérieur à la Barrière de 5.50 %, EURIBOR 12 mois majoré d'une marge de 0.10 %

ARTICLE 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
 - La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
 - La faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement
- Et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

REVISION TRIENNALE DU BAIL DE LA GENDARMERIE DE MONTREJEU

Monsieur SAVE, adjoint expose :

Nous avons reçu le 16 avril 2007 un courrier du commandant du groupement de gendarmerie départementale concernant une proposition de révision triennale du bail de la caserne de gendarmerie de notre ville.

A compter du 1^{er} avril 2007 le montant global du loyer annuel serait porté de 67.967,60 € à 77.805 €.

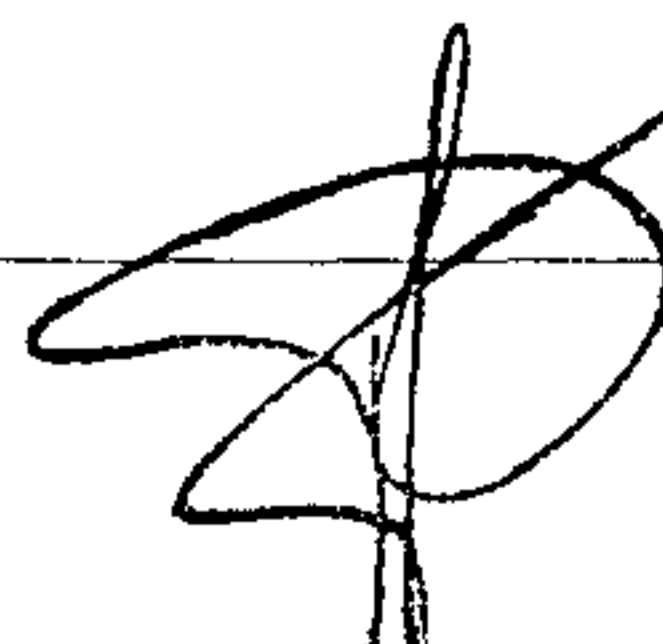
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la proposition de révision triennale relative au bail de la caserne de gendarmerie.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE – 6. AVENUE DU MARECHAL JUIN – A MONSIEUR ET MADAME BELLOUR Mohamed

L'immeuble situé – 6. avenue du Maréchal Juin a été loué par notre collectivité à Monsieur et Madame BELLOUR Mohamed sous forme d'un contrat location vente.



Le montant de l'acquisition avait été établi lors de la signature de ce contrat à la somme de **150.000 Frs (22.868 €)**.

Monsieur et Madame BELLOUR Mohamed ont réglé les mensualités prévues dans le cadre du contrat.

Notre commune doit faire établir par l'étude de Maître GOMIS l'acte de vente du bien afin que le transfert de propriété soit effectué dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à faire établir par l'étude de Maître GOMIS les actes notariés nécessaires concernant cette vente d'immeuble.

RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS DURANT LA PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de recruter, des agents saisonniers durant les mois de juillet et août, afin d'assurer le bon fonctionnement de nos infrastructures communales (Piscine-plan d'eau, golf...).

Nous pourrions afin d'embaucher un plus grand nombre de personnels, proposer des contrats à mi-temps comme l'an passé.

Tous ces agents recrutés pour la période estivale et bénéficiaires d'un contrat à mi-temps, seraient rémunérés sur la base de l'IB 281 correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^o classe ou d'adjoint technique de 2^o classe.

Le Conseil Municipal après en avoir libéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter pour les mois de juillet et août les personnels saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les arrêtés nécessaires selon les modalités précitées.

MODIFICATION DU COFFRET DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC POSTE GAMBETTA

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 29/05/07 concernant la demande de modification du coffret de commande EP Poste Gambetta, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

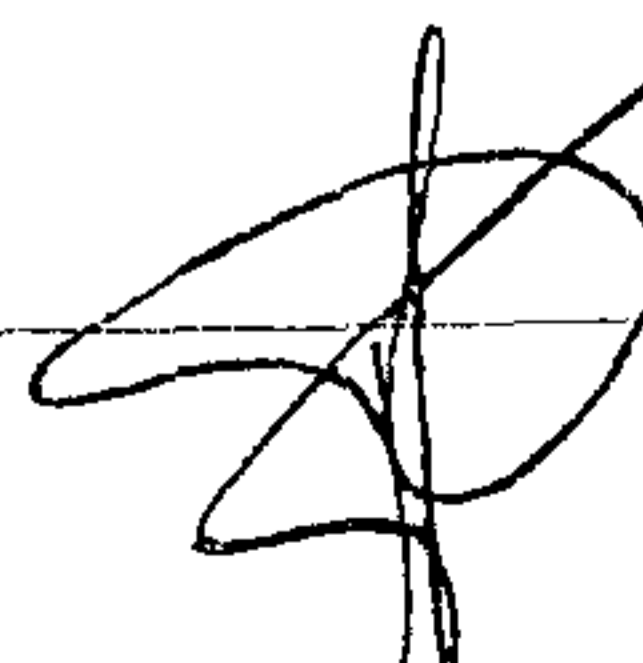
- Déplacer coffret existant en haut de l'avenue Gambetta
- Créer nouveau coffret en haut de la côte du Courraou.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

▪ TVA éligible au FCTVA	407 €
▪ Part restant à la charge de la commune (estimation)	2 334 €

Total **2 741 €**

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur participation financière.



Dès réception de cette délibération, les services techniques pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validations avant exécution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet,

DECIDE de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2 334 Euros et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif.

ETABLISSEMENT DE CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE
« AGE ENVIRONNEMENT »

Monsieur Le Maire expose :

Nous avons retenu la Société « AGE ENVIRONNEMENT » qui va réaliser les trois missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un maintien d'œuvre spécialisé. (Coût de la mission : 2 500 € (H.T)).
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la gestion du réseau d'assainissement et de la station d'épuration (Coût de la mission : 2 400 € (H.T)).
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité et dossier d'autorisation de rejet pour la nouvelle station d'épuration (Coût de la mission : 2 500 € (H.T)).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au règlement des honoraires de la société « AGE ENVIRONNEMENT » sur le BP 2007 du service des Eaux et de l'Assainissement.

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société « AGE ENVIRONNEMENT ».

REVISION TRIENNALE DU BAIL DE LA GENDARMERIE DE MONTREJEAU

Monsieur SAVE, adjoint expose :

Nous avons reçu le 16 avril 2007 un courrier du commandant du groupement de gendarmerie départementale concernant une proposition de révision triennale du bail de la caserne de gendarmerie de notre ville.

A compter du 1^{er} avril 2007 le montant global du loyer annuel serait porté de 67.967,60 € à 77.805 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

La séance est levée à 20 H50